



COMMUNIQUE DE PRESSE
PERSONNELS SOCIAUX ET EDUCATIFS
LA MOBILISATION COMMENCE A PAYER
DES AVANCEES A CONCRETISER

L'intersyndicale nationale (CGT, CFDT, FO, FAFPT, UNSA, CFTC, FSU, SOLIDAIRES, CFE CGC), soutenue par les associations professionnelles (ANAS, ONES, France ESF, FNEJE), se félicite de la mobilisation qui a réuni près de **5 000 manifestants à Paris** auxquels se rajoutent de **fortes mobilisations en région**.

Nous avons raison !

Depuis les **manifestations du 16 mars et du 7 avril**, les Ministres de la Cohésion Sociale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, **sous la pression**, ont été dans l'obligation de reconnaître les revendications légitimes exprimées concernant la **reconnaissance des niveaux de diplômes**.

Un projet de décret reconnaissant les formations du Travail Social à niveau II (français) et niveau 6 (européen) est en préparation (annoncé et attendu pour l'automne 2011).

L'intersyndicale reste extrêmement vigilante sur la rédaction et la publication du décret.

Rien n'est gagné, ce n'est qu'une première étape ...

Cette première étape doit se traduire par des avancées statutaires concrètes :

- ✚ Par la catégorie A dans la Fonction Publique,
- ✚ Par sa transposition dans le secteur privé.

L'intersyndicale nationale exige une rencontre interministérielle (Ministères de la Cohésion Sociale, du Budget et de la Fonction Publique, de l'Intérieur et des Collectivités Locales) pour que ces dispositions soient actées et mises en œuvre par ces Ministres concernés, dans les plus brefs délais.

Dans cette logique, les projets de textes (nous maintenant en catégorie B dans la Fonction Publique Territoriale) retirés, provisoirement, le 16 mars, sont donc caducs !

L'intersyndicale nationale et les associations professionnelles se rencontrent le 29 juin 2011 pour travailler à la poursuite et l'amplification du mouvement pour l'aboutissement des revendications : **des salaires à la hauteur des qualifications et des responsabilités assurées par l'ensemble des personnels sociaux et éducatifs.**

Paris, le 17 juin 2011